

Conférence Lawyering for Change 2022

SYNTHESE

Les coalitions comme moteur de changement pour la justice transitionnelle

Workshop - Mercredi 12 octobre 15h40 - 17h

Intervenant.e.s :

- **Khayem Chemli** – Responsable du plaidoyer pour ASF (Tunisie)
- **Thèrèse Kulungu** – Avocate et Coordinatrice du Groupe de Travail pour la Justice Transitionnelle (RDC)
- **Ram Bandhari** – Co-fondateur de l'International Network of Victims and Survivors of Serious Human Rights Abuses (INOVAS), Népal
- **Elisabeth Baumgartner** – Key Expert, EU Facility on Justice in Conflict and Transition (Belgium)

Modération par **Valérie Arnould** – Legal & Policy Advisor en Justice Transitionnelle et Mémoire coloniale, Avocats Sans Frontières (Belgique)

La société civile joue un rôle central pour la justice transitionnelle, que ce soit en matière d'engagement dans la documentation, la mobilisation et le plaidoyer, de suivi de la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle, ou encore de faire entendre la voix des victimes pour mener des initiatives de justice transitionnelle menées par les communautés. La création de coalitions internationales ou nationales de la société civile est devenue un moyen important pour renforcer la voix des acteurs de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle. Il y a des avantages évidents à la création de ce genre de coalition, mais il y a également des défis importants pouvant affecter leur efficacité et leur portée. Dans ce workshop, les acteurs de la société civile, venant de contextes différents (Tunisie, Népal et RDC), ont partagé leurs expériences et leçons apprises sur ces enjeux.

1. Assurer l'appropriation du processus par les victimes

Alors que le besoin, pour la justice transitionnelle, d'être centré sur les victimes est largement reconnu, cela ne s'observe pas dans la pratique qui est toujours trop vertical. Cela s'applique également aux efforts de création de coalitions. Les victimes sont souvent les membres les moins puissants des coalitions de la société civile et leur participation effective est, pour cette raison, souvent limitée. Ce genre de coalitions peut être dominée par de puissantes organisations de la société civile - généralement des organisations basées en zone urbaine et ayant déjà de l'expérience dans la gestion de projets financés par des bailleurs - qui finissent par contrôler le narratif de justice transitionnelle et parfois par instrumentaliser les victimes afin de servir leurs propres intérêts institutionnels.

La participation au sein des coalitions de justice transitionnelle peut contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des victimes en leur permettant de développer un pouvoir d'agir politique, de réclamer un espace en tant qu'individu ayant de l'expérience et d'aider à se construire une identité. En retour, la participation active des victimes (et pas juste leur représentation) dans les coalitions de la société civile permettra d'augmenter les demandes de justice transitionnelle reflétant réellement les besoins de justice des victimes.

Toutefois, il est important de garder en mémoire que la justice transitionnelle concerne l'ensemble de la société et pas seulement les victimes directes des violations de droits humains. Les coalitions doivent donc également laisser une place à des voix plus larges de la société civile.

2. Le rôle des acteurs extérieurs – dont les bailleurs et ONG internationales - dans la construction de coalitions de la société civile

Les pressions externes peuvent être importantes lors de la mise en œuvre de processus de justice transitionnelle et venir amplifier les voix des acteurs locaux de la société civile. La création de coalition avec des ONG internationales peut accroître l'influence de ces acteurs et contribuer à la mobilisation des ressources, à la construction d'une solidarité collective et internationale, et à la promotion du partage de connaissances. Mais il faut être conscient des inégalités de pouvoir qui structurent les coalitions nationales-internationales. Par exemple, les organisations de la société civile nationales ont tendance à être celles qui prennent tous les risques et qui prennent en charge la mise en œuvre du projet, pendant que l'organisation internationale s'approprie la responsabilité et les crédits des résultats du projet. Les agendas et les intérêts des ONG internationales peuvent aussi prendre le pas sur l'agenda de la justice transitionnelle et ainsi réduire l'étendue des innovations et initiatives locales.

Du point de vue des bailleurs, les coalitions sont utiles car elles leur donnent un point d'accès unique. Ils se méfient en revanche de la représentativité réelle de ces coalitions, ce qui peut les rendre réticents à soutenir les efforts dans la création de coalition. En outre, le soutien des bailleurs envers les coalitions de la société civile peut poser des problèmes de légitimité pour ces derniers, surtout dans les contextes où les acteurs politiques nationaux sont hostiles à la justice transitionnelle ce qui peut aboutir à une domination des agendas des bailleurs et des intérêts nationaux dans la définition des priorités de la justice transitionnelle.

De plus, la justice transitionnelle est un processus de long terme qui peut prendre plusieurs années, voire des décennies, alors que la plupart des financements des bailleurs sont de court terme. Ces financements ne permettent donc pas toujours un soutien durable aux coalitions de la société civile. Les intérêts des bailleurs pour la justice transitionnelle peuvent par ailleurs varier en fonction de facteurs géopolitiques et peuvent disparaître une fois qu'un mécanisme spécifique de justice transitionnelle disparaît. Aussi, la création de coalitions n'est pas quelque chose qui peut être fait selon un cadre logique, ni être planifié, ce qui les rend difficilement compatible avec les exigences des bailleurs.

3. Les défis communs dans la construction de coalitions de la société civile

Durant cette session de workshop, plusieurs défis communs ont été identifiés :

- Beaucoup d'organisations locales font face à un manque de ressources et de capacités mais aussi à une faible autonomie financière réduisant leurs capacités à travailler sur la justice transitionnelle et à maintenir leur engagement à long terme au sein d'une coalition.
- Il est important de définir l'(les) objectif(s) de la coalition et d'identifier les valeurs partagées. Dans la mesure du possible, le mode opératoire de la coalition doit aussi être défini.
- Le manque d'engagement des autorités nationales pour la justice transitionnelle et parfois sa franche hostilité peut limiter l'étendue des actions des acteurs de la société civile. Dans certains contextes, un engagement avec des autorités locales peut parfois être plus fructueux qu'avec le gouvernement central.
- Un contexte de violence ou de répression permanente peut créer un environnement hostile pour les organisations de la société civile.
- La fragmentation des membres de la coalition à cause d'intérêts ou de priorités divergents, ou à cause de différences d'idéologies politiques entre les organisations de la société civile.